

L'an mil huit cent soixante-seize et le dix du mois de juin,  
à huit heures du matin, par devant nous Boissier  
François, maire et officier de l'état civil de la commune  
N<sup>o</sup> 3 Lornay, arrondissement d'Annecy, département de la Haute-  
Savoie, ont comparu Bois Guillaume, âgé de quarante ans  
Viret  
Nicole ans, cultivateur, et Bouchard François, âgé de <sup>soixante-cinq</sup> ~~soixante~~ <sup>quatre</sup> ~~vingt~~  
ans, aussi cultivateur, tous deux domiciliés en cette commune,  
— lorsque nous ont déclaré qu'à dix heures du matin à deux  
heures du matin, Viret Nicole née à Moge, Haute-Savoie,  
et domiciliée dans cette commune, âgée de <sup>soixante-cinq</sup> ~~soixante~~ <sup>quatre-vingt</sup>  
ans, fille légitime des défunts François Viret et Bourcier Mérisse  
et veuve de Bois François décédé le vingt-neuf septembre  
mil huit cent quarante-neuf, père du premier comparant et  
beau-père du second, est décédé dans son domicile, hameau  
d'Hautet. Après nous être assuré de ses, nous en avons dressé  
le présent acte, qu'ils ont signé avec nous, à  
l'exception de Bois Guillaume qui a déclaré être illettré, après  
que lecture en ait été faite. <sup>ratés et contresignés approuvés</sup>  
Bouchard François Le Maire et officier de l'état civil  
Bouvier